

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 juin 2026

Date de convocation : le 17/06/2026

Date d'affichage : 17/06/2026

Nombre de membres au Comité Syndical : 49

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID Président.

Etaient présents : BAILLIARD Olivier – BARBET Florian – BARBEZANGE Jacques – BERNIE Christophe – BESSAOU Magali – BONNET Christian – BON Laurent – BOURHIS Yann – CADENET Thierry – CALMELS Jean Luc – CALVET Jean- Marc – CAMBON Jean Bernard – CASTANIER Bernard – CAVALLIER Guillaume – CENRAUD Alain – COUDERC Maurice - DAVID Sébastien – FABRE Jean Marc – FAJOU Florian – FARJOU Jean Luc – LABORIE Christian – LACAN Jacky – MAFFRE Patrice – MARTY Rémy – MARTY Patrick – MARTY Paul – MASBOU Jean Pierre – MAZARS Brigitte – NOUVIALE Alain – POUZOULET LIGUE Didier – QUATTROPANI Maurice – REVELLAT Christian – RIVEMALE Patrick – RUFFIE Bertin – SAINT-AFFRE Julien – TAILLEFER Jean-Luc – TROIN Coralie – VERDIE Bernard – VISSEQ Michel -

Etaient absents ou excusés : 10 Dont 3 ont donné procuration

Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026/06/06

COMITE STRATEGIQUE TRES HAUT DEBIT



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

COMITE STRATEGIQUE TRES HAUT DEBIT

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la réalisation du projet aménagement numérique, un groupement d'autorités concédantes a été mis en place entre le syndicat Lot numérique, le Conseil départemental de la Lozère et le SIEDA, désigné membre coordonnateur.

Par délibération N°2016/07/02 en date du 05 juillet 2016, le Comité numérique mettait en place le comité Stratégique prévu à l'article 4 de la convention constitutive du groupement en vue de la passation d'une délégation de service public.

Ce comité stratégique est présidé par le coordonnateur SIEDA, au sien duquel les membres s'accordent à adopter à l'unanimité les décisions stratégiques relatives à :

- la validation et la publication de l'avis d'appel public à la concurrence ;
- la validation du dossier de consultation et, notamment des critères d'attribution de la DSP ;
- la validation des documents établis à l'attention des candidats en vue de préparer les séances de négociation ;
- le montant et les modalités de versement des subventions accordées au délégataire ;
- le montant et les modalités de versement de la surtaxe à reverser par le délégataire ;
- la sélection du candidat pressenti à l'attribution du contrat de DSP et le contenu du contrat ;
- l'affermissement des éventuelles tranches conditionnelles
- la modification du contrat de DSP et la validation du projet d'avenant y afférent ;
- la nature et le prononcé des mesures de sanctions à l'encontre du délégataire quand il s'agit de mises en régie, ou de d'échéance ;
- la résiliation anticipée du contrat de DSP.

Les membres du Comité stratégique sont aussi les représentants du SIEDA à la Commission de Délégation de Service Public dans le cadre de la convention de groupement de DSP.

Chaque membre désignera à ce titre un représentant et un suppléant amenés à se prononcer sur les décisions susvisées.

Il convient donc de procéder à la désignation pour le Comité Stratégique et la CDSP d'un :

- Représentant titulaire
- Représentant suppléant

Après un vote, le Comité Syndical a élu, à l'unanimité les représentant du Comité Stratégique comme suit :

Représentant titulaire : Sébastien DAVID

Représentant suppléant : Jacques BARBEZANGE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 02/07/2026



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr